

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 344^E SESSION

Date 14/10/2024 - 18/10/2024

Type d'activité Contrôle

Localisation Strasbourg, France

Direction (Service) DGI Droits de l'homme et État de droit (Département des droits sociaux)

Origine/DG Remarques Le Comité européen des droits sociaux est établi par la Charte sociale européenne. Il est composé de 15 experts indépendants. Il travaille sur deux objectifs spécifiques : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux sur l'application de la Charte sociale européenne en vue de se prononcer sur la conformité des situations nationales au regard de la Charte.

- Objectif**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Examiner les rapports ad hoc.
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).
 - Examiner et adopter la répartition des responsabilités des rapporteurs et la composition des sous-comités pour les Conclusions 2024/Conclusions XXII-5 (2024).
 - Procéder à un échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du CdE, Michael O'FLAHERTY.

Résultats 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité de la réclamation suivante :

- *Confederación Intersindical Galega (CIG) c. Espagne*
Réclamation n° 231/2023

2) Le Comité a adopté une décision sur le fond dans les réclamations suivantes :

- Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) c. Belgique
Réclamation n° 203/2021

- *Confederazione Generale Sindacale CGS, Federazione GILDA-UNAMS et Sindacato Nazionale Insegnanti Di Religione Cattolica c. Italie*
Réclamation n° 192/2020

2) Le Comité a poursuivi l'examen des rapports ad hoc soumis par les Etats parties.

4) Le Comité a examiné les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées et a adopté ses rapports à l'égard de la République tchèque et de la République slovaque.

5) Le Comité a eu un échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme du CdE, Michael O'FLAHERTY.

**Conclusions/
Suivi**

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre aux parties les décisions sur la recevabilité et de les rendre publiques ;
- de transmettre aux parties et au Comité des Ministres les décisions sur le fond selon la procédure habituelle ;
- finaliser et transmettre le rapport sur les dispositions non acceptées à la République tchèque et à la République slovaque.

Les participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteuse générale
József HAJDÚ
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC

Miriam KULLMAN
Carmen SALCEDO BELTRÁN
Franz MARHOLD
Alla FEDOROVA
Grega STRBAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint